

Safety Car :

M LOISEL Yves licence n° 01/14 - 009501.....

Chronométrateur délégué :

M RENAULT Florent licence n° 16/07 - 34875.....

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus **jusqu'au lundi 23 juin 2025** à l'adresse suivante :

ASA DE CROIX – RN 39 – 62130 CROIX EN TERNOIS

Montant des frais de participation : **370 € ou 240 € par Pilote en cas de double monte.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : **BERLINES & GT _ SPORTS PROTOTYPES & SPORTS CARS _ MONOPLACES**

Plateaux invités : Twin Cup / HTCC / F3-500

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit de Croix en Ternois bénéficie d'une licence de parcours n°009 – valable jusqu'au 18/03/2029.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 1 900 mètres

Pole : à gauche pour Départ Arrêté

à droite pour Départ Lancé

Nombre de voitures tourisme admis	aux essais : 40	en course : 33
Nombre de monoplace et sport biplace de moins de 2L	aux essais : 32	en course : 26
Nombre de TWIN CUP – départ lancé – admis	aux essais : 44	en course : 40
Nombre de F3 500 admis	aux essais : 32	en course : 26

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU MEETING

Les épreuves de la Coupe de France des Circuits sont exclusivement réservées aux catégories définies à l'article 4.1 du présent règlement.

Les **vérifications administratives et techniques** se tiendront **le vendredi 27 juin de 12h00 à 19h00 et le samedi 28 juin de 8h00 à 12h00**. Marquage des pneumatiques de 9h00 à 12h00.

7.1. ESSAIS

Une **séance d'essais qualificatifs de 20'** sera organisée par groupe le samedi après-midi. Chaque pilote devra impérativement prendre part à la séance d'essais qualificatifs.

7.2. BRIEFING

Briefing obligatoire pour tous les pilotes avant les essais qualificatifs. (Espace Organisateur)

Le samedi 28 juin 2025 :

- A 09h00 pour les Twin Cup
- A 10h00 pour les Monoplaces F3-500
- A 11h pour les Groupe HTCC – Berlins et GT
- A 12h00 pour les Sports Prototypes et Prototypes

7.3. COURSE

2 courses de 25 minutes + 1 tour maximum seront organisées le dimanche, hors course d'endurance le samedi en fin de journée.

La grille de départ de la course 1 est établie selon le meilleur temps de la séance d'essais qualificatifs et la grille de départ de la course 2 est établie selon le 2^{ème} meilleur temps de la séance d'essais qualificatifs.

Les pilotes n'ayant pas de temps pendant les essais qualificatifs pourront faire une demande au directeur de course qui la transmettra au collège des commissaires sportifs qui pourra les admettre en fond de grille correspondante à l'ordre d'arrivée des demandes.

Toutes les courses sont en procédure de départ allégée.

Est considéré comme ayant pris le départ d'une course, tout pilote ayant eu présentation du panneau « moteur ».

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Dans chaque groupe, chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chaque course de coupe.

Le classement final de la Coupe de France sera établi en application de l'article III paragraphe A.

ARTICLE 10P. PRIX

La distribution des prix aura lieu à l'issue de chaque course aux 3 premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **5 équipes de commissaires**

Nombre de commissaires : **3 commissaires par poste**

Nombre et type d'extincteurs par poste :

- 2 extincteurs portatifs (eau pulvérisée type 15)
- 1 extincteur sur roues (50 kg poudre)
- 2 extincteurs portatifs (9 kg poudre)

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit **est équipé** d'un centre médical : infirmerie fonctionnelle équipée de matériel et réanimation.

Le circuit **n'est pas équipé** d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **1**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **NON**